

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER

RÉHABILITATION DE LA TRAVERSE NORD DU BASSIN LOUBET AU PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 31 août 2016, une enquête publique relative au projet de réhabilitation de la Traverse Nord du Bassin Loubet, aura lieu pendant 31 jours consécutifs, du lundi 19 septembre au mercredi 19 octobre 2016 inclus, sur le territoire de la commune de BOULOGNE-SUR-MER. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Madame Anne-Marie DUEZ, retraitée chargée d'étude d'urbanisme à la DDE, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Madame DUEZ, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Vital RENOND, chef de projet, groupe carrières du Boulonnais, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER (7 Place Godefroy de Bouillon, 62200 Boulogne-sur-Mer).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de BOULOGNE-SUR-MER, pour recevoir ses observations :

- - le lundi 19 septembre 2016 de 9H00 à 12H00
- - le jeudi 29 septembre 2016 de 14H00 à 17H00
- - le vendredi 14 octobre 2016 de 9H00 à 12H00
- - le mercredi 19 octobre 2016 de 14H00 à 17H00

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Guénolé LAMS / Direction Déléguée à l'Aménagement / Service Gestion Patrimoniale et Programmation / Place de l'Europe – BP 451 / 62 226 CALAIS Cedex - Tél : 03 21 00 68 40.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de BOULOGNE-SUR-MER ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.